



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



**smeag**  
SYNDICAT MIXTE  
D'ÉTUDES & D'AMÉNAGEMENT  
DE LA GARONNE

## Fiche d'identité

### Année de création :

1983

### Statut :

Syndicat mixte ouvert

### Composition du comité syndical :

seize élu·e·s

- Quatre représentants pour chaque région : Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- Deux représentants pour chaque département : Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde

### Composition du bureau syndical :

- > Un président,
- > Deux vice-présidents
- > Trois membres

### Équipe :

20 agents

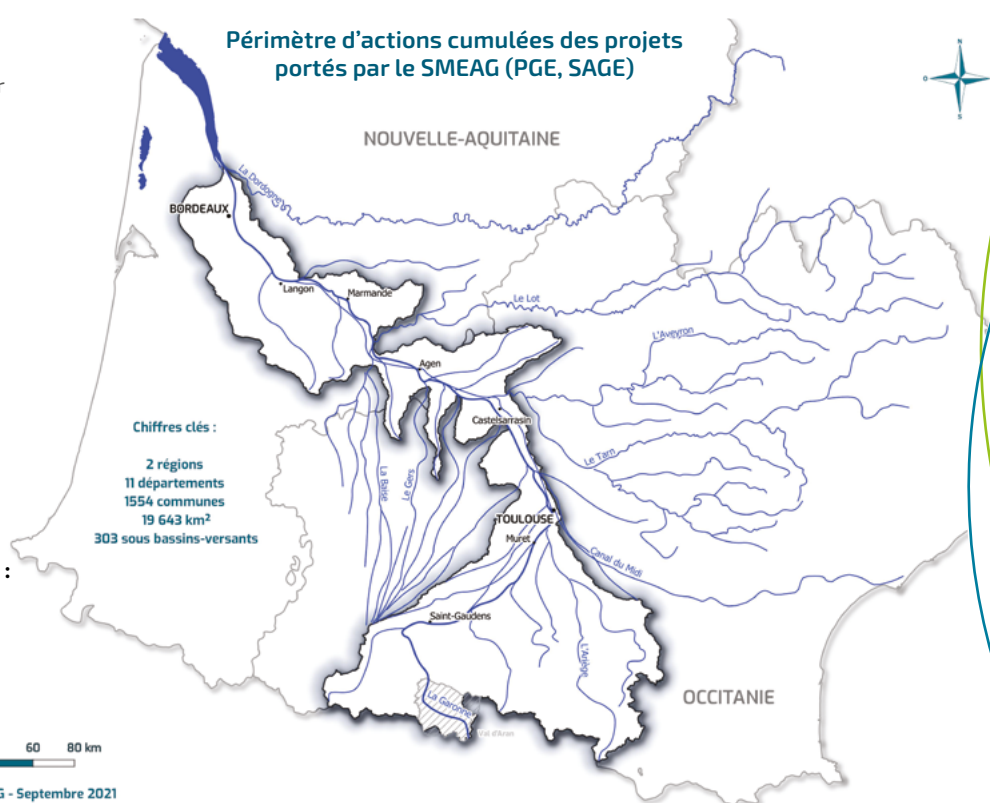
### Territoire d'intervention :

La Vallée de la Garonne

### Signe particulier

Par-delà les frontières administratives, le SMEAG œuvre pour une gestion concertée du bassin hydrographique de la Garonne avec une vision commune du fleuve, depuis la frontière espagnole, jusqu'à l'estuaire de la Gironde. Il réalise des études, déploie différents outils pour garantir un équilibre territorial et met à disposition son expertise pour partager les connaissances.

Ses projets englobent des domaines d'intervention tels que les crues, les inondations, les étiages en période de sécheresse, la qualité de l'eau, la préservation des milieux naturels, les zones humides, l'aménagement des territoires, les paysages, les projets de territoire, les poissons migrateurs, etc.



## SOMMAIRE

SAGE Vallée de la Garonne .....	4	Poissons migrateurs .....	17
Zones humides .....	8	Natura 2000 .....	18
Charte Garonne et confluences .....	10	PAPI .....	22
Life Eau & Climat .....	12	Communication .....	24
Gestion quantitative du SAGE .....	13	Ressources humaines .....	25
Gestion d'étiage de la Garonne .....	14	Affaires générales et financières .....	26



# ÉDITO



Jean-Michel FABRE  
président du SMEAG,  
vice-président du  
conseil départemental  
de Haute-Garonne

**2022** a été hors normes sur le plan hydrologique puisque l'année aura été la plus chaude jamais enregistrée (entre +2°C et +3°C que la normale sur l'Occitanie). Nous avons vécu un étiage estival particulièrement sévère avec des débits les plus faibles des 60 dernières années et un déficit pluviométrique entre 40 et 60 % (en juillet-août). Celui-ci s'est prolongé en automne et en hiver faisant encore une fois de cette année 2022 une année inédite. Il a amené le SMEAG à devoir conclure avec EDF, l'Etat et l'agence de l'eau à prolonger la convention de déstockages sur le mois de novembre ce qui n'avait jamais été fait de toute l'histoire du soutien d'étiage.

Ce contexte nous a incités à construire, parfois dans l'urgence, une solidarité interbassins, qui a toujours été un élément majeur de la gestion d'étiage sur la Garonne, mais qui, face à la dureté du dérèglement climatique, devient une absolue nécessité. Cela doit nous amener à réfléchir collectivement afin que nos modes de gestion sécurisent à la fois la ressource en eau, réduisent les risques, favorisent la sobriété, et finalement améliorent la résilience de nos territoires.

Elus et services ont poursuivi avec détermination la mise en œuvre de l'ensemble des actions qui incombent à la collectivité, au titre des missions confiées par ses collectivités membres, ciblées sur la gestion intégrée du bassin et des risques naturels associés de sécheresse et d'inondation.

Je vous en souhaite une bonne lecture de ce rapport.

# FAIRE VIVRE LE SAGE VALLÉE DE LA GARONNE

Une des missions du SMEAG est de porter l'animation du SAGE pour le compte de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Celle-ci compte 89 membres (représentants des collectivités, des usages et de l'état). La CLE s'appuie sur ses 6 commissions géographiques pour une déclinaison et un ancrage territorial du SAGE.

2022 était la deuxième année de mise en œuvre du SAGE Vallée de la Garonne, avec la généralisation de la double approche thématique et territoriale pour assurer à la fois l'expertise nécessaire sur toute la vallée et l'ancrage territorial de la mise en œuvre du SAGE, en subsidiarité.

La CLE s'est réunie le 7 janvier 2022 pour définir les orientations annuelles pour la mise en œuvre du SAGE, en application du protocole d'accord signé en juin 2021 par le SMEAG.

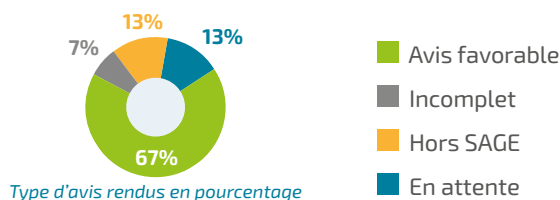
Des avancées importantes et des temps forts ont marqué l'année 2022, en application des orientations données par la CLE. Les 30 membres du Bureau de la CLE se mobilisent en continu pour piloter la mise en œuvre du SAGE et l'avancée des dispositions. Fin 2022, 75% des dispositions prioritaires étaient engagées.

Le Bureau de la CLE s'est réuni le 2 mars 2022, afin d'examiner le rapport d'activité 2021 puis la feuille de route 2022 de l'animation de la CLE. Le Bureau a fait un point d'avancement des actions en cours de mise en œuvre, notamment le projet LIFE Eau et Climat, la feuille de route du volet gestion quantitative du SAGE, mais aussi la question de l'Identité Garonne.

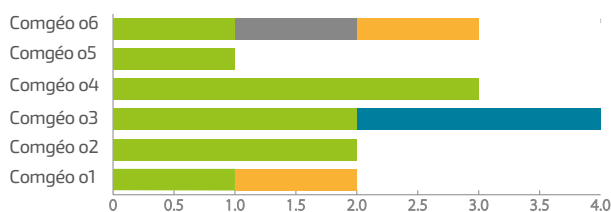
Sa réunion du 8 juillet a permis de faire le point sur le budget 2022, de présenter tous les travaux des commissions géographiques (territorialisation du SAGE) ainsi que les projets thématiques (zones humides, eau-aménagement urbanisme, zones d'expansion des crues, LIFE Eau et Climat, étude transport solide) et la mobilisation de l'Inter-SAGE pour la rédaction de la feuille de route gestion quantitative. Les modalités de déroulement de la campagne de soutien des étiages de la Garonne ont été présentées ainsi que la journée migrants du 6 octobre.

Le 27 octobre, le Bureau a pris connaissance des actualités de commission géographique et rendu un avis sur les travaux à conduire notamment concernant la coopération transfrontalière et la question des plans d'eau. La phase I des travaux sur l'identité Garonne a été restituée ce qui a permis de définir les contours du travail à suivre. Il a fait le bilan du webinaire de lancement des travaux du LIFE Eau et Climat. En matière de gestion quantitative, le bilan de la campagne de soutien d'étiage a été partagé et EDF a présenté les liens eau-énergie en matière d'hydroélectricité. Il a également rendu son avis sur le schéma régional des carrières Occitanie.

## Instruction de dossiers loi sur l'eau



Type d'avis rendus en pourcentage



Avis rendus par les Commissions Géographiques (Comgéo).

En matière de communication, une nouvelle page dédiée au changement climatique a été créée sur le site Internet du SAGE – [www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr). Les principaux ajouts en 2022 sont le guide eau-aménagement, l'outil interactif AG.EAU, la lettre d'information et les actualités.

Le SMEAG a participé au séminaire national des SAGE où plusieurs interventions en table ronde et ateliers ont permis de valoriser au niveau national l'activité de la CLE et son portage.



## Évènements marquants :

**Réunion plénière** du Groupe de travail « transfrontalier » de la CLE marquant la réactivation de la coopération autour des sources de la Garonne le 25 août après 1 an de préparation

**Webinaire de lancement de la démarche « eau et climat »** - projet LIFE le 14 octobre

**Lancement de la démarche Garonne débordante** le 13 décembre, associant 6 intercommunalités pour une approche globale GEMAPI



## CHIFFRES CLÉS



**75 participant(e)s**  
à la séance plénière de la  
CLE en janvier

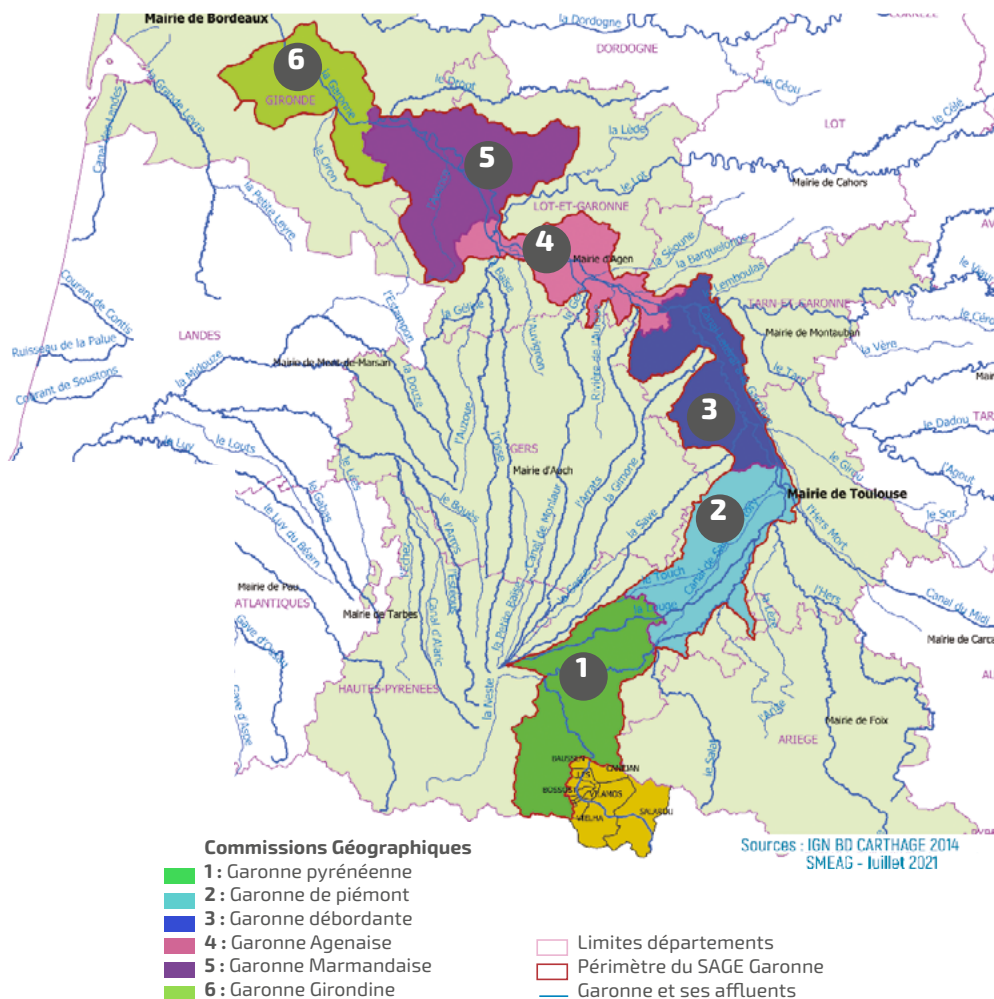


**15 agents** (7 ETP)  
impliqués dans la mise en  
œuvre du SAGE et l'activité  
de la CLE



**6 commissions  
géographiques**  
animées par un référent  
territorial permettent la  
traduction opérationnelle  
des actions prévues pour  
la mise en œuvre du SAGE  
sur les 7 départements  
concernés.

## Carte des commissions géographiques avec le Val d'Aran (Espagne)

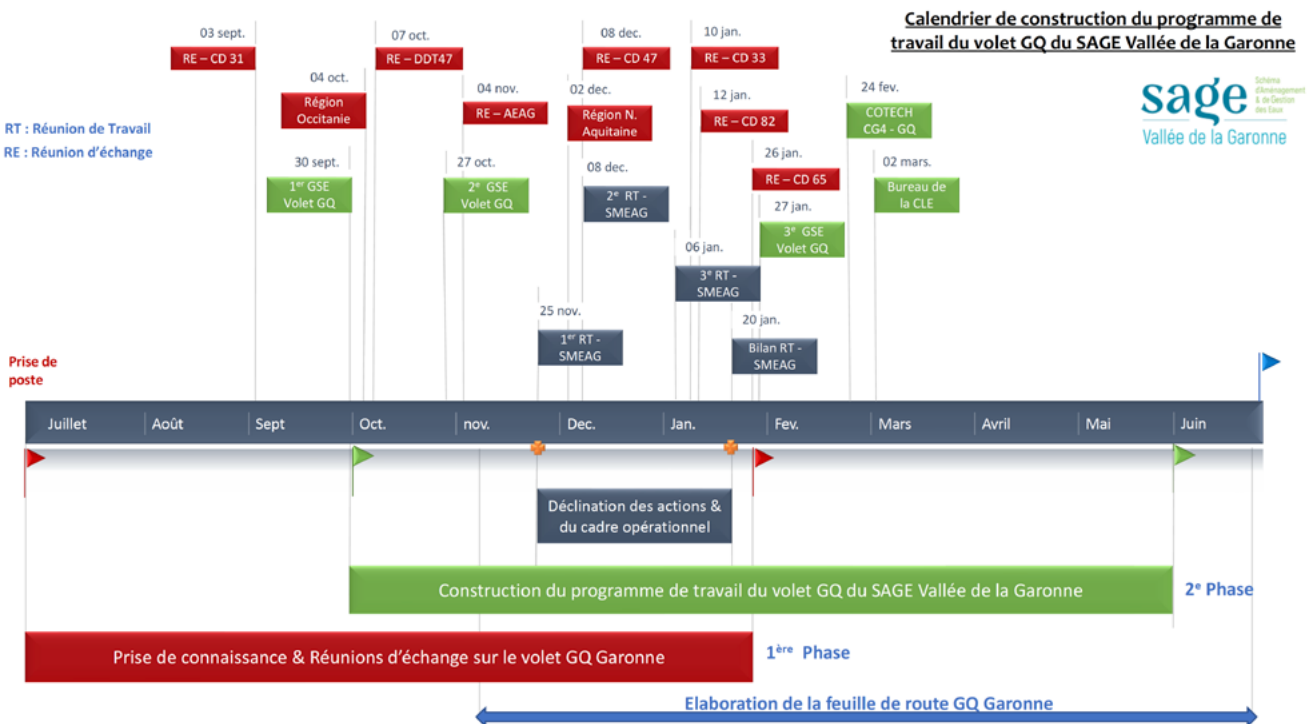


## Volet gestion quantitative du SAGE

L'animation du volet Gestion Quantitative du SAGE a consisté en une analyse approfondie des complémentarités des démarches existantes sur la Garonne, en particulier les projet de territoire pour la gestion de l'eau, pour ensuite donner une déclinaison des actions opérationnelles.

L'année 2022 a permis l'élaboration de la Feuille de Route « Gestion Quantitative Garonne » demandée par le Comité de bassin en désignant le SMEAG et l'association pour la Gestion Quantitative des bassins Garonne Ariège Neste et Rivières de Gascogne de la conduire, et ceci en concertation avec l'Inter-SAGE. Aussi, en application du SDAGE et des dispositions du SAGE, il a été acté que le PGE Garonne-Ariège constituait le « volet quantitatif en étiage » du SAGE dont la mise en œuvre est suivie par le GT Gestion Quantitative en appui du Bureau de la CLE.

Dans le même temps, à la demande de la CLE, un travail d'identification des actions « orphelines » a été engagé sur la base d'un état des lieux des actions existantes, des correspondances entre les différentes démarches, de la déclinaison des actions et du cadre opérationnel. Il a permis de construire le programme de travail de la CLE pour la mise en œuvre du volet « gestion quantitative » sur 3 ans, cohérent avec les actions existantes tout en s'inscrivant dans la feuille de route Garonne qui replace cette thématique dans une double approche territoriale au niveau des CLE et des EPTB ou EPTB assimilés. Ce programme de travail mené en concertation avec le Groupe de Thématique Gestion Quantitative, a été validé par le Bureau de la CLE le 27 octobre 2022 pour mise en œuvre.



# ANIMER POUR CRÉER LES SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS DE L'EAU ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

(OG III DU SAGE)



En 2022, après un an d'élaboration avec l'appui du Groupe de Travail E.A.U (eau-aménagement-urbanisme), le guide du SAGE Vallée de la Garonne pour faciliter l'intégration de l'eau dans l'aménagement a été publié. Ce guide recense l'ensemble des dispositions du SAGE en lien direct ou indirect avec l'urbanisme et expose les modalités d'intégration dans les différentes pièces qui composent les SCoT et les PLU(i).

Pour mieux accompagner les structures porteuses de SCoT et PLU(i), la donnée informative est communiquée aux acteurs de l'urbanisme afin d'affiner la protection des ZEC dans les documents d'urbanisme. Lorsque la donnée est partagée, elle est accompagnée d'une note SIG qui explique la méthodologie utilisée ainsi que d'un document de communication qui met en valeur les multiples bénéfices des ZEC.



## CHIFFRES CLÉS



**2 nouveaux outils** pour favoriser les synergies eau & urbanisme ont été mis à disposition des acteurs de l'eau et de l'urbanisme. Le guide E.A.U ainsi que l'outil interactif en ligne AG EAU (aménagement et gestion de l'eau).



**1984 km<sup>2</sup>**

c'est la superficie de Zones d'Expansions de Crues (ZEC) potentielles identifiées dans le périmètre du SAGE. Paul MAZZOLI, en stage Master 1 avait pour mission d'identifier les ZEC du SAGE. Ce résultat se base sur le croisement de 5 données : Les Enveloppes Approchées d'Inondation Potentielles 2018, Les données d'occupation du sol OSO 2021, Les ICPE (Géorisques) 2022, Les monuments historiques (data.culture.gouv.fr) 2022, Les réseaux de transport (géoservices-ROUTE500) 2021, Le carroyage INSEE 200x200.



**3 interventions sur l'animation E.A.U du SAGE**

Séminaire national des SAGE à Lille, journée technique Région Nouvelle-Aquitaine, COPIl Aménag'eau – Département de la Gironde.



# PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

## CHIFFRES CLÉS



### 5 réunions

**organisées** dans le cadre de la priorisation d'animation et de gestion des zones humides sur le territoire du PTGA qui couvre en partie 3 SAGE dont celui de la vallée de la Garonne.



**70 participants** à la journée technique milieux aquatiques et zones humides organisée à Saint-Nicolas-de-la-Grave à l'attention des élu-e-s, des technicien-ne-s Gemapi et des partenaires thématiques sur le territoire du SAGE Vallée de la Garonne.



### 8 réunions/ateliers

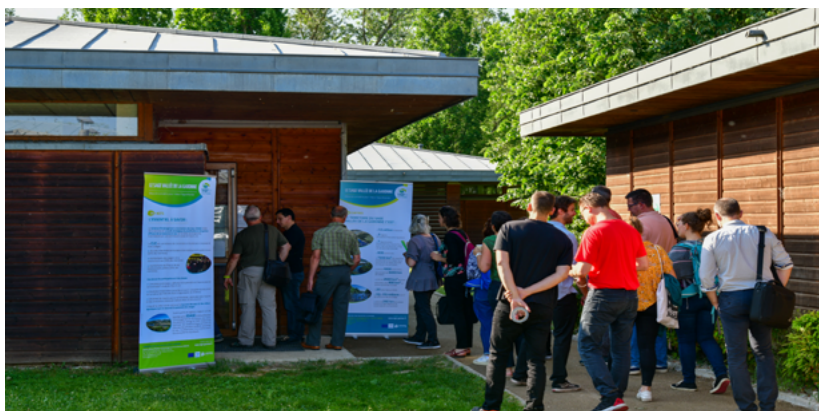
sur les deux régions pour s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux biodiversité de la vallée de la Garonne dans le cadre des déclinaisons régionales et départementales de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB)

L'animation zones humides du SAGE est en place depuis 2013 et pilotée par Le groupe thématique « milieux aquatiques et humides » (GTMAH) qui s'est réuni le 16 février 2022.

Le SMEAG, au travers des animations thématiques et territoriales mises en place, s'assure de l'intégration des enjeux zones humides dans les projets d'aménagement, des programmes d'actions et des schémas de planification et de l'application de la règle 1 du SAGE dans les dossiers réglementaires.

Le déploiement de la stratégie zones humides du SAGE par commission géographique s'est poursuivi en 2022. Des travaux ont été menés au titre de l'Inter-SAGE sur le territoire du Projet de Territoire Garonne Amont (PTGA). Ces travaux sont menés en coanimation avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne et deux autres SAGE, les SAGE Neste Rivières de Gascogne (NRG) et des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA).

Le travail sur la communication et de sensibilisation aux zones humides se poursuit avec différentes animations mises en place sur le territoire comme la journée technique zones humides du 17 mai 2022 à Saint-Nicolas-de-la-Grave et les deux animations organisées en février dans le cadre des Journées Mondiales Zones Humides (JMZH)



Entrée des participants au matin- source SMEAG – Didier Taillefer



Sortie terrain en fin de journée au Pont de Bioule - source SMEAG – Didier Taillefer

## Les événements marquants

Deux animations ont été organisées/coanimées par le SMEAG dans le cadre des journées mondiales zones humides, une sortie terrain sur la commune de Saint-Macaire et l'autre sur le site du Pont de Bioule sur la commune de saint Nicolas De la Grave (82) (Voir photos ci-contre).

Au niveau de l'activité réglementaire, 17 dossiers d'autorisation ont été analysés sous l'aspect zones humides. Pour certains, des demandes de compléments ont été formulées pour s'assurer de la compatibilité (PAGD) et conformité avec le règlement du SAGE. A noter pour 2022 quelques dossiers problématiques vis-à-vis des zones humides sur lesquels le SMEAG a été sollicité en amont des procédures officielles de consultation de la CLE, permettant ainsi de faciliter l'instruction des dossiers par la suite.

La politique zones humides du SAGE a été mise en avant au niveau national lors d'un atelier inter-Life organisé par Toulouse métropole en lien avec le Life Eau&Climat et également lors du séminaire national des SAGE en octobre 2022 à Lille avec la participation à une table ronde sur la thématique zones humides.

## Des projets majeurs

- > L'une des principales actions menée cette année a été **le travail conduit dans le cadre de la définition de la stratégie zones humides sur le territoire du PTGA en coanimation avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne**. Il a été décidé en 2021 de définir une stratégie unique sur ce grand territoire concernant 4 départements et 3 SAGE. Ce travail est donc mené au titre de l'Inter-SAGE puisque le territoire du PTGA concerne également les SAGE Neste Rivières de Gascogne (NRG) et des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA). L'objectif est de partager la méthode et de l'adapter au territoire du PTGA en associant l'ensemble des acteurs œuvrant sur la thématique zones humides dont les structures GEMAPI.
- > **Une journée technique dédiée aux zones humides** a été organisée en mai 2022 à Saint-Nicolas-de-la-Grave. Destinée aux élus, techniciens GEMAPI et partenaires

techniques, cette journée a permis de partager des retours d'expériences, des informations sur les nouvelles dispositions du SDAGE 2021-2027. L'après-midi, après une table ronde sur l'articulation des politiques en lien avec les zones humides, une visite était proposée sur le site du Pont de Bioule, un bel exemple de synergie entre les politiques publiques liées à la biodiversité (SAGE – Natura 2000).

- > **Natura 2000 étant en déclinaison directe du SAGE**, le SMEAG a travaillé sur l'intégration des enjeux biodiversité de la vallée de la Garonne dans le cadre des concertations mises en place au niveau des deux régions et des départements. Les équipes ont participé ainsi à différentes réunions sur la déclinaison de la Stratégie Nationale des Aires Protégées au niveau Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

25

## De nouvelles ressources

- > **9 vidéos de la journée technique zones humides** du 17 Mai en ligne avec les différentes présentations faites lors de la matinée, la table ronde de l'après-midi et la signature de la charte Garonne et confluences.
- > **Nouveau Plan national milieux humides 2022 -2026**. Déclinaison de la stratégie nationale biodiversité 2030, il fixe des objectifs ambitieux comme la restauration de 50 000 hectares de zones humides d'ici à 2026 et une cartographie des zones humides françaises plus précise.
- > **1 nouvelle fiche retour d'expérience pour le guide zones humides** du SAGE avec la valorisation d'un contrat Natura 2000 sur la commune de Roques (31). Il s'agit de la création d'une roselière



# SAGE GARONNE – GEMAPI – DPF

## CHARTRE GARONNE ET CONFLUENCES

En 2022, le COTECH de la commission géographique 3 du SAGE a été réuni à de nombreuses reprises pour définir une stratégie d'action de la GEMAPI sur les bassins versants de la Garonne débordante. La volonté d'articuler gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations a été notre objectif pour élaborer cette stratégie. En fin d'année, les six communautés de communes disposant de la compétence GEMAPI sur ces bassins versants se sont engagées dans une démarche commune en trois volets :



De gauche à droite,  
Assis : M. Hugues Samain (Vice-Président GEMAPI de la communauté de communes Terres des confluences) ; Mme Marie-Claude Nègre (présidente de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne) ; M. Pascal Benoit (Vice-Président GEMAPI de la communauté de communes des deux rives) ; Mme Berly (Vice-Présidente GEMAPI de la communauté d'agglomération du Grand Montauban) ; M. Hugo Cavagnac (Président de la communauté de communes du Frontonnais) ; M. Jacques Lamarque (Vice-Président GEMAPI de la communauté de communes des Hauts Tolosans)  
Debouts : M. Franck Solacroup (Directeur de la délégation de l'AEAG) ; M. Arnaud Sorge (Sous-Préfet de Castelsarrasin) ; M. Alain Belloc (Président de la Commission Garonne débordante de la CLE, Vice-Président du CD82, Élu du SMEAG).

- L'élaboration d'un plan pluriannuel de gestion (PPG) et d'un programme d'étude préalable (PEP) à un PAPI ;
- L'élaboration d'un PPG sur les affluents de la Garonne ;
- La définition d'une gouvernance adaptée aux besoins du territoire.

Ces engagements se sont concrétisés le 13 décembre avec la signature d'une charte d'engagement et de deux conventions par les présidents ou représentants élus de communautés de communes.







## Les événements marquants

La signature de la charte Garonne et confluentes par :

Le **SYGRAL** (syndicat de gestion des rivières de l'Astarac et de la Lomagne) à la suite d'une présentation faite durant une journée technique sur les zones humides. Nous avons souhaité à travers notre animation mettre en avant les milieux particuliers que sont les confluences. Le SYGRAL disposant de la compétence GEMAPI sur les affluents en rive gauche de la Garonne est concerné par neuf confluences avec la Garonne.

Le **PETR Sud Toulousain** qui a signé cette charte lors de la révision du SCOT. A travers la charte Garonne et confluentes mais aussi grâce aux outils développés dans le cadre des missions eau et urbanisme, nous avons sensibilisé à la prise en compte de la Garonne, de ses berges et des milieux aquatiques associés dans les choix d'aménagement

Le **SMGA** (syndicat mixte Garonne amont) lors du COPIL de lancement de son plan pluriannuel de gestion. L'enjeu ici était de valoriser ce type de démarche et de mettre en avant l'action de ce syndicat qui s'implique dans une dynamique de restauration du lit et des berges de la Garonne.

## 2 projets majeurs

- Préparation d'une étude préalable à la définition d'un programme d'actions sur la dynamique fluviale et sédimentaire de la vallée de la Garonne, visant à mettre en place une stratégie d'action adaptées au contexte actuel de la Garonne.
- Animation a été mise en place à travers le SAGE, pour permettre la réalisation d'un projet initié par EDF pour récupérer les déchets flottants au niveau du barrage hydro-électrique de Golfech.

## CHIFFRES CLÉS



**6 EPCI-FP**

coordonnées sur le territoire  
"Garonne débordante"



**3 signatures**  
de la charte Garonne  
et confluentes



**Entre 300  
et 700 m<sup>3</sup>/an**  
de déchets plastiques et  
métalliques pouvant être  
récupérés au barrage  
hydroélectrique de Golfech.  
C'est l'objet d'un projet en  
cours de structuration animé  
par le SMEAG.

En avril 2022, la région Occitanie a lancé un appel à manifestation d'intérêt visant à lutter contre la pollution plastique dans les cours d'eau. Le SMEAG s'est saisi de cette opportunité pour bénéficier de financement et pour, avec l'aide de la région, développer le projet.

Afin de répondre à la disposition du SAGE qui envisage la mise en place d'une campagne d'information sur les déchets, il a été décidé d'intégrer au projet un volet sensibilisation dans les communes en amont du barrage. L'idée étant de profiter de la récupération des déchets anthropiques au niveau du barrage pour réaliser un suivi (comptage). Ce suivi permettra alors de mesurer au fil des années l'impact des campagnes de sensibilisation réalisées en amont.

Ce projet a été retenu par la Région Occitanie notamment car :

- Il permet d'améliorer la connaissance sur la quantité et la typologie des déchets flottants ;
- Il exprime une volonté de mettre en sortie du dégrilleur des moyens de tri des déchets en vue de leur valorisation (bois mais aussi flux ferrailles, et plastiques, ...) ;
- Et il prévoit la mise en place d'un travail de sensibilisation en s'appuyant sur des acteurs qualifiés ;
- Des étudiantes de l'école AgroParisTech ont contribué au montage de ce projet via un projet ingénieur.



▲ Vincent Marquet - Animateur RECO, Yohana Cabaret - Animatrice Acclimaterra, François Gilles - Présentateur © SMEAG

▲ Henri Tandonnet - Sénateur, Président de la commission territoriale Garonne de l'AEAG et Anne-Marie Levet - ARS47 © SMEAG

Le projet LIFE Eau&Climat lancé en 2020 à l'échelle nationale par l'OIEau pour développer l'adaptation au changement climatique dans la planification des SAGE, a été décliné localement sur le périmètre du SAGE vallée de la Garonne en 2021 avec le recrutement d'un ETP animateur.

La troisième Assemblée Générale des partenaires du projet a été co-organisée à Toulouse avec Météo France en mai. L'occasion pour les présidents de la CLE et du SMEAG, structure porteuse, de rappeler aux partenaires leurs attentes vis-à-vis de ce projet.

Après avoir dressé la cartographie des acteurs engagés dans l'adaptation, le CCTP de l'étude d'évaluation des impacts socioéconomiques du changement climatique sur les usages et les milieux du SAGE a été rédigé en concertation avant de le faire valider par le bureau de la CLE, comité de pilotage de la démarche.

Les élus de la commission MAPA réunis en séance le 27 avril ont sélectionné le groupement de prestataires pour accompagner la réalisation de l'étude attendue par le bureau de la CLE, conformément à la disposition II.10 du SAGE.

Un webinaire de lancement retransmis en direct à l'attention des membres de la CLE, élus du SMEAG etc. a permis d'introduire les deux Groupements régionaux d'experts sur le climat (GREC), présenter l'étude et échanger avec les personnes connectées (environ 70 personnes).

La première phase de l'étude visant à établir un diagnostic des vulnérabilités a donné lieu à deux ateliers de concertation territorialisés, le 30 novembre en Garonne amont à Portet-sur-Garonne et le 1<sup>er</sup> décembre en Garonne aval à Fourques-sur-Garonne. En 2023, l'étude se poursuivra sur l'élaboration d'une trajectoire d'adaptation. De nouveaux ateliers sont prévus.

Parallèlement, la mobilisation des acteurs locaux s'est orientée à la demande de M. Lajous (vice-Président du SMGALT) par une réunion de sensibilisation aux risques de ruissellement urbain et agricole à Rieumes dans les locaux du SMGALT. L'événement, présidé par M. Fabre, Président du SMEAG et vice-président de la CLE, a été apprécié par les participants (environ 40 personnes) qui ont eu l'occasion d'échanger de façon transversale sur la problématique. Un format à reproduire pour faire connaître les bénéfices des pratiques agroécologiques.

# COOPÉRER POUR FAVORISER UNE GESTION COHÉRENTE AMONT AVAL



*Après des échanges techniques soutenus avec les acteurs de l'eau espagnols depuis 2019 (Confédération hydrographique de l'Ebre, Conseil Général d'Aran, Agence Catalane de l'Eau), l'année 2022, a permis de renforcer la réactivation de la coopération transfrontalière. C'est avec l'appui de Lucas VALENZUELA, stagiaire Master 1 qu'un diagnostic partagé sur la gouvernance de la Garonne a été élaboré d'avril à août 2022.*

Le travail de diagnostic est mené dans le cadre de la mise en œuvre de la disposition V.6 du SAGE. Ce travail a permis de donner un cap à la coopération et de mieux comprendre les modes de travail et la politique de l'eau des deux pays.

A l'unanimité, les parties prenantes se sont engagées à poursuivre la coopération. Pour ce faire, un premier plan d'action sur 3 ans (2023, 2024, 2025) doit être validé par les élus référents en 2023. Il a été décidé la création d'un groupe de travail spécifique à la gestion hydraulique de la Garonne réunissant : EDF, ENEL-ENDESA, Conseil Général d'Aran, Confédération Hydrographique de l'Ebre, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conseil Départementale de la Haute-Garonne, DREAL et SMEAG sont parmi les actions envisagées. Par ailleurs, l'organisation d'une journée d'échange entre acteurs de l'eau espagnols et français devrait être réalisée en 2023. L'objectif de cette rencontre est de renforcer les échanges et créer les conditions pour une coopération de confiance sur le long terme.



## CHIFFRES CLÉS

### 14 entretiens

réalisés dans le cadre de l'élaboration du diagnostic. Ceci a permis de renforcer les échanges entre les acteurs de l'eau des deux pays, d'identifier des enjeux et des axes d'action pour réactiver la coopération.

### 8 thématiques

recensées par les parties prenantes pour aller plus loin dans la coopération : risque d'inondation, attractivité et qualité de vie, continuité sédimentaire, changement climatique, gestion des éclusées, communication et sensibilisation, aménagement du territoire, ressource forestière.

**19 personnes** étaient présentes pour la restitution du diagnostic le 28 août 2022 à Vielha. La richesse du contenu du diagnostic a permis de mettre d'accord l'ensemble des parties prenantes sur la nécessité de réactiver la coopération transfrontalière dans le cadre du SAGE.



# GESTION D'ÉTIAGE : UNE ANNÉE INÉDITE

## CHIFFRES CLÉS 2022



**2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>** entrées en étiage les plus précoces en 60 ans partout Garonne



**58 millions**  
volume de soutien d'étiage le plus important en 29 années d'existence

**252 millions :**  
déficit le plus important observé en Garonne malgré le soutien d'étiage

*La gestion d'étiage du fleuve Garonne s'appuie sur le Plan de gestion d'étiage (PGE) de la vallée de la Garonne et du bassin de l'Ariège. Il comporte trois interventions principales : le suivi de la mise en œuvre du PGE 2018-2027, la perception de la redevance dite de Gestion d'étiage et les réalimentations en eau de soutien d'étiage.*

## Le suivi de la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège et des Projets 2018-2027

Depuis 2004, le SMEAG met en œuvre le PGE Garonne-Ariège dont le préfet coordonnateur de bassin a validé la révision en 2018 pour la période 2018-2027. Ce sont 42 mesures et 29 projets engagés en faveur des étiages du fleuve. Au 31 décembre 2022, 88 % des mesures et 96 % des projets sont engagés. L'année 2022 a vu notamment l'avancée de sept projets.

### Projet Ramage :

#### « Recharge annuelle et maintien alluvial de la Garonne en étiage »

En cas de mauvaise recharge hivernale de la nappe alluviale de la Garonne en Lot-et-Garonne (Tonneins), il s'agit de reconstituer un stock d'eau souterraine à partir d'une fraction du débit de la fonte des neiges (1 m<sup>3</sup>/s) transitant vers des sites d'infiltration via le canal de Garonne. L'eau retourne naturellement au fleuve en été, limitant ainsi la baisse du débit et les hausses de température. Cette mesure contribue à l'adaptation au changement climatique. Après la validation du programme 2021-2024, la signature de plusieurs accords de partenariat, le suivi de près de 300 puits et les travaux de modélisation de la nappe, l'année 2022 a permis de préparer les premiers tests d'infiltration.

### Rendez-vous sur



#### « Garonne en direct » :

#### pose de la première Webcam au Bazacle à Toulouse.

Il est possible de visualiser en direct les débits du fleuve, la température de l'eau, de l'air et la part du soutien d'étiage dans les débits observés.

*Garonne en direct :  
le mardi 20 septembre 2022  
vers 15h seulement 28 m<sup>3</sup>/s  
en débit instantané au  
Bazacle à Toulouse, le plus  
bas débit de l'année 2022  
dont 30 % provenant des  
réalimentations en eau de  
soutien d'étiage*



## Le renforcement et la sécurisation des moyens consacrés au soutien d'étiage

En 2022, 4 accords de coopération et protocoles de solidarité interbassins ont été signés

- > le 6 juillet avec EDF pour la période 2022-2024 permettant la mobilisation de 69,5 hm<sup>3</sup>. Cet accord sécurise le dispositif testé en 2020 et 2021 mettant à disposition des moyens renforcés : + 36 % de volume et + 120 % en débit.
- > le 2 septembre avec l'Institution interdépartementale pour la création et l'exploitation d'ouvrages de production d'eau brute en Ariège et en Haute-Garonne dite « Institution de Filhet », pour la période 2022-2024, validant les cinq années d'expérimentation et permettant la mobilisation de 1,5 hm<sup>3</sup> depuis la retenue de Filhet en amont de Toulouse.
- > le 4 août avec le Syndicat mixte Garonne Ausonnelle Louge Touch (SM Galt) pour la période 2022-2023 permettant la mobilisation, à titre expérimental, de 1 million de m<sup>3</sup> depuis les réservoirs du bassin du Touch.
- > le 8 octobre le Protocole d'accord « Neste-Garonne-Gascogne » qui permet de mobiliser un volume maximal de 1,0 hm<sup>3</sup> depuis le lac d'Oô destiné à la compensation indirecte d'un volume équivalent dérivé vers la Gascogne à partir du canal de la Neste.

## Les événements marquants

**12 août**, face au risque d'épuisement prématuré des réserves de soutien d'étiage, le comité stratégique décide de basculer d'une stratégie dite « classique » à une situation « dégradée », décision prise seulement deux fois en 29 années de gestion (2012 et 2022).

**20 septembre vers 15h00** seulement 28 m<sup>3</sup>/s en débits instantanés à Toulouse au Bazacle, dont un tiers issus des lâchers d'eau de soutien d'étiage. Nous sommes loin de l'objectif.

**29 septembre**, cela fait 83 jours consécutifs que les débits à Lamagistère et à Tonneins sont mesurés sous les objectifs d'étiage.

## La mise en place de la redevance pour service rendu dite de Gestion d'étiage

Les coûts du dispositif de gestion de l'étiage sont récupérés auprès des usagers-bénéficiaires depuis l'arrêté interpréfectoral du 3 mars 2014 (déclaration d'intérêt général 2018-2024). Une commission des usagers redevables s'est réunie pour prendre connaissance des bilans technique et financier de l'opération et émettre des avis. En bilan, le nombre moyen de redevables est de 801 : 30 au titre de l'eau potable et de la navigation, 34 industriels et 673 dirigeants. La répartition moyenne par département (tout usage confondu) est de 201 redevables en Haute-Garonne, 199 en Tarn-et-Garonne, 307 en Lot-et-Garonne et 30 en Gironde. Sur la période 2016-2021 le produit de la redevance est de 1,4 M€/an dont la répartition par usage est la suivante : 30 % en irrigation, 32 % AEP, 38 % industrie.

## TEMPS FORT

> **28 juin**, premier enregistrement mis en ligne sur YouTube de la Webcam « Garonne en direct » installée sur le toit-terrasse de l'usine hydroélectrique du Bazacle à Toulouse.

> **14 juillet**, face à la situation tendue des débits en Garonne, une intensité exceptionnelle de lâchers d'eau depuis les réserves EDF (18 m<sup>3</sup>/s) intervient de façon dérogatoire. Ces lâchers exceptionnels continueront jusqu'à la mi-août 2022 avec un mois d'avance.

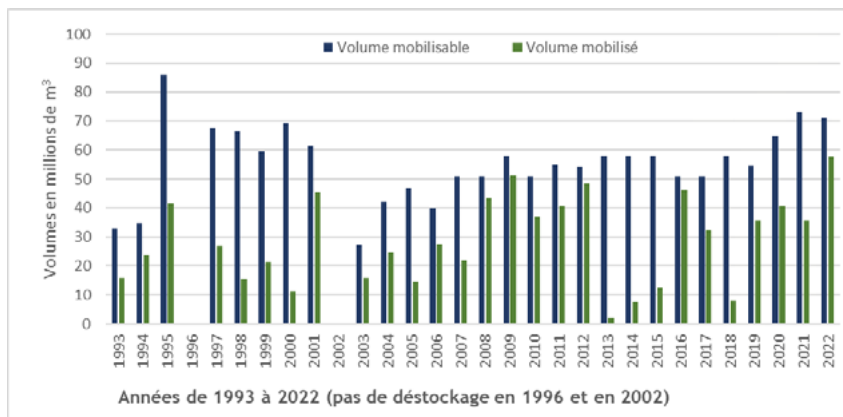
> **2 août**, les lâchers d'eau du soutien d'étiage permettent d'éviter, dès la première semaine d'août, le franchissement durable du débit de crise à Tonneins ce qui aurait déclenché une interdiction totale de tout prélèvement en Garonne.

← Carte rappelant le dispositif 2022 de soutien d'étiage

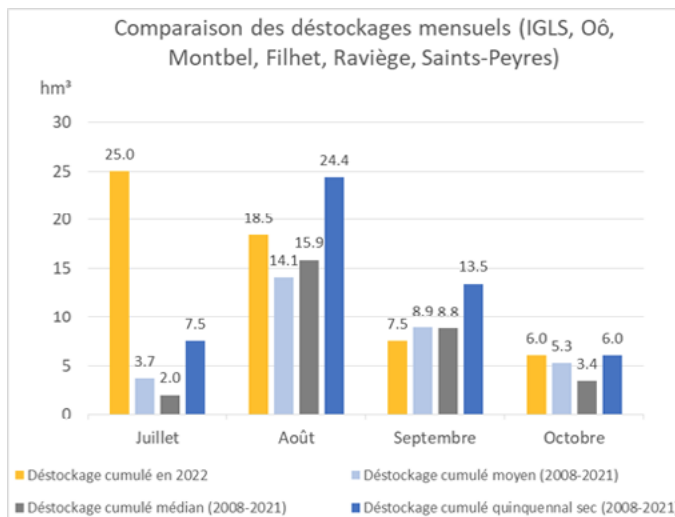


## Les éléments marquants du soutien d'étiage 2022

- > Une entrée en étiage précoce partout en Garonne en raison de la fonte précoce du manteau neigeux, de faibles précipitations printanières et des températures importantes dès le mois de mai sur l'ensemble du Sud-Ouest,
- > Un étiage long avec plus de 111 jours (sur 153 jours) sous le DOE à Tonneins dont 87 jours consécutifs du 5/07 au 29/09,
- > Une hydrologie sèche, voire très sèche, sur tout le bassin de la Garonne, nécessitant un effort de déstockage important et de premières restrictions de prélèvements depuis 10 ans,
- > Une hydrologie très tendue sur tous les affluents de la Garonne, particulièrement sur le Tarn et les rivières de Gascogne,
- > 57,76 hm<sup>3</sup> déstockés sur les 71,1 hm<sup>3</sup> conventionnés (81 %) dont 47,3 hm<sup>3</sup> entre juillet et mi-septembre, ce qui représente le plus fort déstockage sur les 14 dernières années,



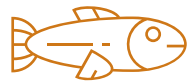
2022 année de plus fort déstockage en 29 ans avec 58 millions de m<sup>3</sup> mobilisés



Juillet 2022 un déstockage record de 25 hm<sup>3</sup> : puis août, septembre et octobre des lâchers freinés pour éviter l'épuisement prématuré des stocks

- > Un débit historique avec un lâcher test à 20 m<sup>3</sup>/s le 26 août,
- > Une année déficitaire au sens du Sdage évitée à Valentine seulement : Portet, Lamagistère et Tonneins étant classés comme année déficitaire, malgré des déstockages records,
- > Sans le soutien d'étiage, les restrictions auraient été prises dès mi-juillet et les débits en Garonne aval (Lamagistère et Tonneins) seraient passés sous le seuil de crise, entraînant une interdiction totale de l'irrigation et d'autres activités,
- > Une révision des objectifs de soutien d'étiage, dès juillet, puis de la stratégie à partir du 12 août, pour préserver des capacités de soutien pour la fin de campagne et sécuriser l'équivalent en volume et débit des moyens pour l'alimentation en eau potable,
- > Un déficit record à Tonneins de 252 hm<sup>3</sup> malgré le soutien d'étiage. Au plus sévère, il manquait environ 45 m<sup>3</sup>/s par jour pour tenir la valeur du DOE, malgré un déstockage d'environ 10 m<sup>3</sup>/s.





VEILLER SUR



# LES POISSONS MIGRATEURS



Rivière de contournement de Malause

**Le SMEAG coordonne, depuis 2007, le programme « poissons migrateurs » sur la Garonne. Il anime le Groupe Migrateurs Garonne (GMG), composé des services de l'Etat, de l'agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'Office Français de la Biodiversité, des pêcheurs amateurs et professionnels, des représentants d'EDF et des chercheurs universitaires.**

Cette mission pluriannuelle consiste à :

- animer le travail partenarial mené sur ces espèces dans le cadre du GMG ;
- orienter le programme vers l'amélioration des habitats nécessaires à la meilleure reproduction des espèces migratrices et donc de la qualité des eaux du fleuve.

Le Groupe Migrateurs Garonne s'est réuni à 3 reprises en 2022 pour réfléchir, faire des propositions et définir des modalités de travail portant principalement sur :

- La déclinaison opérationnelle des actions Garonne du PLAGEPOMI ;
- Les perspectives du programme « poissons migrateurs » ;
- L'établissement d'une programmation pluriannuelle, technique et budgétaire ;
- L'organisation de visites valorisant les actions menées, par des actions de communication identifiées ;
- La participation aux événements régionaux et nationaux.

## Temps forts

Parmi les moments importants de l'année :

- Une visite de la rivière de contournement de Malause, à destination des élus et des services concernés, a été organisée par le SMEAG, en collaboration avec les services de EDF Hydro Sud-Ouest et l'association MIGADO (\*) ;
- Une présentation du programme a été effectuée au Conseil des communes du fleuve de BORDEAUX Métropole ;
- Un lâcher de jeunes saumons, organisé par l'association MIGADO, a été effectué en présence des enfants de l'école élémentaire à VERNET ;
- La conception d'outils de sensibilisation pour la présentation des espèces et des milieux lors d'événements à destination du jeune public.

**263 silures  
capturés**

sur le site des pêches  
de Saint-Sixte en 2022  
(140 en 2021)

**1,65 m**

taille moyenne  
des silures capturés

**12**

nombre de poissons  
migrateurs relevés dans  
les contenus stomacaux

**4**

le nombre de sites  
de pêches expérimentales  
répartis sur la partie aval  
de la Garonne

## Pêches expérimentales de silure

Initiées en 2021 selon un protocole-cadre signé le 19 mars 2019, les pêches expérimentales de régulation du silure se sont poursuivies en 2022. Elles sont réalisées au niveau des frayères d'aloses, lors de leur période de reproduction à l'aide de 20 verveux. Le rapport définitif de l'expérimentation sera présenté en 2024, après les pêches 2023, pour envisager une suite éventuelle à leur donner, en vue d'une meilleure connaissance de l'espèce.

Le SMEAG a contribué à la déclinaison locale, opérationnelle, à l'échelle de la Garonne, à la révision du PLAGEPOMI\* 2022-2027.

\*Plan de GEstion des POissons Migrateurs Le fleuve Garonne est le dernier fleuve d'Europe de l'Ouest à abriter les 8 espèces de poissons migrateurs amphihalins, dont les populations sont en déclin.

\*MIGADO : Migrateurs Garonne Dordogne

# NATURA 2000

## LE SMEAG COMME FIL CONDUCTEUR DES SOURCES PYRÉNÉENNES JUSQU'À L'ESTUAIRE.

*L'année 2022 a permis de prolonger les avancées réalisées en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, par l'animation sur le terrain et dans la gouvernance de la mise en œuvre du programme Natura 2000.*



## GARONNE EN NOUVELLE-AQUITAINE

*En 2022, l'équipe s'est mobilisée autour du projet d'extension du site Natura 2000 « Garonne en Nouvelle-Aquitaine » et des concertations menées avec les quatre Groupes de Concertations Territorialisés. Une concertation spécifique avec les principales associations populiocoles (culture du peuplier) puis avec les chambres départementales d'agriculture a permis d'éclaircir la réglementation des activités agricoles et populiocoles en sites Natura 2000.*

Initié en 2019, le projet d'extension du site Natura 2000 de « Garonne en Nouvelle-Aquitaine » avance avec de nouvelles concertations spécifiques et territoriales au travers des Groupes de Concertations Territorialisés. Un important travail cartographique a été réalisé grâce aux retours des acteurs du territoire ainsi qu'une synthèse des impacts réglementaires de Natura 2000 sur les activités agricoles et populiocoles présentée sous forme de logigrammes.

### Mise en réseau

Pour mener des projets en lien avec la Garonne et sa biodiversité l'équipe Natura 2000 accompagne les collectivités dans une logique de transversalité.

La commune de BOÉ a par exemple été accompagnée dans la création de la Maison de Garonne et la réhabilitation de la Tour Lacassagne. Des échanges réguliers avec le bureau d'études scénographe ont permis de construire une carte des zonages environnementaux qui sera exposée de façon permanente.

### SAINT-MACAIRE, les projets environnementaux primés par l'OFB aux Grands Prix Natura 2000

Les principaux acteurs ont été interviewés dans le cadre d'un film de valorisation, ce qui a permis de présenter les actions globales menées en transversalité. La richesse des partenariats et la diversité des financements accordés ont largement contribué à cette nomination. A cette occasion, une visite commentée des sites restaurés à destination des élus du SMEAG et membres du COPIL a été menée le 21 septembre 2022.

Pour plus d'information,  
n'hésitez pas à consulter  
notre site internet :



## Nouvelles ressources


### Préparation d'un contrat de projet de 3 ans pour le prochain cycle d'animation (2023-2025).


Ce contrat permet de prolonger la mission de Claire Boscus, chargée de mission recrutée depuis 2019.

### Amélioration de la visibilité et de la coordination des actions menées à l'échelle du fleuve

Une seconde édition du « Mois Natura 2000 » a été organisée en commun entre les sites Garonne en Occitanie et Garonne en Nouvelle-Aquitaine. Huit animations dont des plantations, des collectes de déchets ou encore des balades commentées ont eu lieu le long de la Garonne.

## Temps fort

 **Un nouveau contrat Natura 2000** porté par l'Agglomération d'Agen sur la commune du Passage d'Agen, en faveur de la restauration et du maintien de l'état de conservation d'une roselière associée à une saulaie arborescente, à très fort enjeu sur le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000. Le diagnostic écologique de ce site a révélé l'intérêt d'une gestion différenciée et de travaux adaptés qui ont été mis en place dès 2022. Un partenariat avec la Réserve Nationale Frayère d'Aloses a été réalisé afin de prendre en compte les enjeux liés aux Odonates.

 **Onze animations réalisées en bord de Garonne** pour informer et sensibiliser tout public sur la biodiversité des bords de Garonne. L'animatrice Natura 2000 a présenté à de futurs responsables d'exploitations agricoles le dispositif des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Elle était également présente au départ des 6 jours de Garonne où deux animations ont eu lieu : l'une à Tonneins où les enfants de l'école communale ont pu être sensibilisés aux espèces animales et végétales de la Garonne, et l'autre, en compagnie d'un ornithologue et des enfants de Saint-Macaire et du Pian-Sur-Garonne.



 *Onze animations réalisées en bord de Garonne pour informer et sensibiliser tout public*

 **Un bilan positif de l'animation agricole** avec l'engagement de sept agriculteurs dans huit contrats agricoles (MAEC). L'année 2022 est marquée par la fin de la Politique Agricole Commune (PAC) actuelle et laisse place à un nouveau programme européen 2023-2027. Pour cette campagne 2022, 4 Ha de prairies implantées sur d'anciennes cultures, 37,4 Ha de prairies entretenues par fauche tardive, 57,6 Ha de prairies pâturées et 650 mètres de ripisylve ont fait l'objet d'un plan de gestion adapté, pour un montant d'aides global équivalent à 20 322 € sur le territoire de la Garonne.

## CHIFFRES CLÉS



**1**

**nouveau contrat Natura 2000** porté par l'Agglomération d'AGEN, sur la restauration d'une roselière et saulaie arborescente sur la commune du Passage d'Agen.



**11**

**animations territoriales** menées auprès d'un large public afin de d'informer et sensibiliser les riverains sur la biodiversité des bords de Garonne



**1 565 Ha**

**supplémentaires** proposés dans l'extension du périmètre du site Natura 2000 de Garonne en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la concertation territoriale



# NATURA 2000 CÔTÉ OCCITANIE

L'ANNÉE 2022 REPRÉSENTE  
LA DEUXIÈME ANNÉE DU SECOND  
CYCLE D'ANIMATION 2021-2023

## CHIFFRES CLÉS



**3**

**Périmètres de Projet  
Agro-Environnemental  
et Climatique (PAEC)**  
instaurés pour 2023 sur  
le site de la Garonne  
et de ses affluents



**8**

**animations dans le cadre  
de la 2<sup>ème</sup> édition du mois  
Natura 2000** qui ont permis de  
sensibiliser plus de 150 personnes  
aux enjeux biodiversité de la  
Garonne.

Pour plus  
d'information :



**533**

**jours d'animation,  
dont 165 pour le SMEAG,**  
pour assurer l'animation et  
la coordination sur le site  
Natura 2000



Sortie JMZH février 2022 sur le site du pont de Bioule à Saint-Nicolas de la Grave (82) © SMEAG-MB

*En Occitanie, la Garonne est concernée par 3 sites Natura 2000 : une zone spéciale de conservation (ZSC) et deux zones de protection spéciales (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux. La gestion de ces sites repose sur 5 Documents d'objectifs (DOCOB), véritables feuilles de route pour tous les partenaires publics et privés impliqués. Le SMEAG est la structure coordinatrice du grand site depuis 2018.*

*L'animation de ces démarches est multi-partenariale, autour du SMEAG, avec les 5 collectivités animatrices territoriales partenaires et l'appui de 6 associations.*

L'évaluation des 5 Documents d'objectifs a représenté une grande partie du travail sur 2022. L'objectif est de finaliser l'évaluation globale du site avant de définir la stratégie de révision pour le 3ème cycle d'animation (2024-2026). Cette année a aussi permis de poursuivre les travaux menés sur l'ajustement des périmètres Natura 2000 réalisés par les animateurs. Une validation de ce périmètre ajusté est espérée pour début 2024.

Un travail important a été mené pour poursuivre la communication et la sensibilisation à l'échelle du site auprès du grand public et des acteurs sur la biodiversité. La seconde édition du mois Natura 2000 d'octobre à novembre 2022, a permis par exemple de réaliser des actions citoyennes de restauration écologique, de ramassage de déchets et de sensibilisation. Les jeudis Natura 2000, 12 éditions en 2022, ont permis la mobilisation de

l'ensemble des animateurs et partenaires ; certaines espèces emblématiques de la Garonne ont été mises en avant comme l'esturgeon européen, le Desman des Pyrénées et la Lamproie marine.

L'équipe d'animation poursuit ses efforts pour assurer une animation cohérente à l'échelle du fleuve avec des actions communes menées sur les deux régions. Par ailleurs, les synergies avec les autres politiques se développent par des actions fortement liées avec le SAGE vallée de la Garonne. On peut citer l'articulation des avis rendus sur différents projets d'aménagement au titre de Natura 2000 et du SAGE sur l'ensemble du territoire. Il s'agit bien de faciliter une approche intégrée des enjeux pour favoriser la cohérence des actions pour la préservation et la restauration des milieux.



◀ *Prairie pâturée engagée dans une MAEC en Gironde*  
© SMEAG - CB

## Nouvelles ressources

### > Emploi d'une stagiaire sur la thématique agricole

Le SMEAG a souhaité déposer une candidature auprès de la DRAAF afin de mettre en place des PAEC sur son territoire, sur le modèle de ce qui se faisait déjà sur l'Hers et sur le site de la Garonne Nouvelle-Aquitaine. Marion MOREL a rejoint l'équipe pour travailler sur le sujet. Les 3 dossiers ont été ainsi validés par la Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAEC) en fin d'année 2022.

> **Valorisation du contrat Natura 2000** de la création d'une roselière sur la commune de Roques dans le guide zones humides du SAGE vallée de la Garonne. Ce contrat porté par le SIVOM de la Saudrune Ariège Garonne constitue la 17ème fiche retour d'expérience du guide édité en 2019.

### > Poursuite des « Jeudis Natura 2000 » :

Instauré lors du confinement afin de garder le lien avec les partenaires et le public, les Jeudis Natura 2000 se poursuivent depuis.

Pour plus d'information :



## Les événements marquants

### > Tenue d'un COPIL pour la ZPS de Muret à Moissac.

Le site Natura 2000 « Garonne et ses affluents » comprend deux Zones de Protection Spéciale (ZPS), périmètre classé au titre de la Directive Oiseaux, pour les espèces emblématiques présentes sur le territoire. Le 27 janvier 2022 s'est tenue une réunion regroupant l'ensemble des partenaires pour dresser le bilan de la 1<sup>ère</sup> année du 2<sup>nd</sup> cycle d'animation et élire à la suite le nouveau président du comité, Monsieur Alain BELLOC, conseiller départemental du Tarn-et-Garonne et membre du bureau du SMEAG,

### > Les Régions, nouvelles autorités de gestion pour les sites de la Garonne à partir de 2023 :

Un décret de la loi 3DS (article 61) a fixé la décentralisation de la gestion des sites Natura terrestres aux Régions. Dans ce cadre, il a fallu préparer le transfert de l'animation avec une renégociation de l'enveloppe annuelle FEADER. Un travail a été mené pour définir les besoins d'animations pour 2023, en prenant en compte la thématique agricole et la fin de l'évaluation des DOCOB. Ainsi une enveloppe de 190 000 € a été attribuée pour l'année 2023 !

### > Départ d'une collègue en cours d'année 2022

Madame Cécile PASQUIER, animatrice et coordinatrice du site Natura 2000 Garonne en Occitanie a quitté ses fonctions en octobre 2022. Son départ a freiné la réalisation d'un certain nombre d'actions qui devront être finalisées en 2023.

◀ *Mois Natura 2000 Verdun sur Garonne( 82) animation chauves-souris animée par le SMEAG et NEO - 19-11-2022*  
© SMEAG-MB

# PAPI

## MIEUX APPRÉHENDER ET PRÉVENIR LES INONDATIONS

### CHIFFRES CLÉS

#### 46 actions

contenues dans le PAPI  
instaurées pour 2023 sur  
le site de la Garonne  
et de ses affluents

#### 10 actions

parmi celles-ci portées  
directement par le SMEAG

#### 3 224 011 €

de budget estimatif  
pour la mise en œuvre des actions

### Les parties prenantes du PEP

Les partenaires du Programme d'études préalables porté par le SMEAG, sont les 5 communautés de communes riveraines de la Garonne, le Département de la Gironde en tant que maître d'ouvrages de certaines actions et financeurs, l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour Garonne en tant que co-financeurs.



*2022 est une année de transition vers l'action pour le Programme d'études préalables au Programme d'actions et de prévention des inondations de la Garonne dans le département de la Gironde.*

*Les réserves émises par l'Etat en tout début d'année ont pu être levées grâce à un travail d'animation et à la mobilisation des parties prenantes.*

*L'accompagnement par un bureau d'études spécialisé recruté en fin d'année permet d'envisager une mise en œuvre des actions après avoir surmonté des divergences relatives à la gouvernance souhaitée pour la gestion des ouvrages de protection.*

Bien que le dossier réponde au nouveau cahier des charges du PAPI III – 2021, l'Etat a émis 4 réserves, 10 recommandations et 5 rappels qui ont été discutées lors du comité de pilotage du lancement du programme le 24 janvier 2022.

Le délai de réalisation du PEP est envisagé pour fin décembre 2024. Il contient 46 actions à mener, dont 10 sont portées par le SMEAG, pour un montant global estimé de 3 224 011 €.

### Un Comité de pilotage pour le lancement du programme

La réunion du Comité de Pilotage de lancement du PEP PAPI Garonne girondine a été organisée le 24 janvier 2022, en l'hôtel du Département de Gironde, en visio conférence.

Cette réunion a permis de rappeler à tous le rôle du Comité de pilotage, de bien comprendre les attentes de l'Etat pour la mise en œuvre du PEP et de rassembler les parties prenantes selon le planning envisagé.

Le taux de participation élevé de plus de 60% des membres démontre l'intérêt porté à ce projet pour le territoire de la Garonne girondine.

### Un avis favorable reçu le 4 juillet 2022 suite à la levée des réserves

Un important travail a été engagé par le SMEAG et le Comité technique afin de répondre au plus vite aux attentes de l'Etat sur les différents points évoqués en réserve.

Ce travail de clarification nécessitait aussi la reprise des tableaux financiers, la mise en cohérence de certaines actions et donc la mise à jour des documents de base du projet.

L'Etat a émis un avis favorable au démarrage du projet à la suite de la levée des réserves, par courrier le 4 juillet 2022.

Les documents mis à jour, ont été ensuite transmis à l'ensemble des parties prenantes, permettant une mise en œuvre des actions du programme.

Les premières actions ont alors pu être engagées par les divers maîtres d'ouvrages, à compter de juillet 2022.





## Temps forts



### 1 mise en place du Comité stratégique

Un comité « stratégique » a été mis en place créant une instance de travail pour les élus du territoire. Y sont débattus les enjeux d'évolution de la gouvernance, non seulement pour le PAPI, mais aussi concernant la gestion des systèmes de protection contre les inondations du territoire. Il était en effet primordial que le territoire s'organise autour d'une gouvernance locale dédiée à la gestion coordonnée des risques d'inondation et susceptible de porter le futur PAPI à la place du SMEAG.

La réunion du 13 juin 2022 a permis de poser les bases du fonctionnement de cette nouvelle instance pour le déroulement du PEP et de poser le cadre des réflexions à venir.

La réunion du 26 septembre 2022 devait étudier des premières solutions d'évolution possible de la gouvernance en place. Cependant, la réunion n'a pas permis de valider les hypothèses permettant d'avancer sur la suite : certains étaient favorables à la mise en place d'un syndicat dédié à la gestion commune des ouvrages, d'autres fermement opposés craignant de perdre le pouvoir d'agir sur la protection des inondations et les surcoûts associés.



### 1 assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation, la concertation et la communication du projet

Compte-tenu de l'importance du projet, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été recherchée pour l'animation, la concertation et la communication liées au projet.

La société Mayane a été retenue le 21 décembre 2022, pour assurer ces trois missions auprès du SMEAG, à la suite d'une consultation en marchés publics.

C'est donc avec l'appui de ce prestataire que la suite de la mise en œuvre se déroulera dès 2023.



### 1 mémoire des crues du territoire en commun

Les collectivités du PEP ont engagé une importante enquête durant le printemps et l'été 2022, auprès des habitants du territoire, afin de recenser, copier, centraliser les témoignages, photos, articles liés aux inondations historiques du territoire.

Ce travail mené par une étudiante, a permis de récupérer près de 330 photographies anciennes (datant de 1905 à 2022) et près de 300 documents divers (articles de presse, articles scientifiques, cartes géographiques). Quelques entretiens ont été réalisés afin de recueillir des verbatims.

Ces données sont mises à disposition des collectivités du territoire et de l'animation du PEP, afin qu'elles soient valorisées au travers d'outils de communication (exposition, articles, plaquettes...).

Pour plus  
d'information :



# L'EXPERTISE SE PARTAGE

## LA COMMUNICATION GÉNÉRALE 2022

*La communication en 2022 s'est axée sur le renforcement et l'alimentation des plateformes en place.*

🕒 **La page LinkedIn** comptabilise 560 abonnés pour l'année 2022 contre 178 pour l'année 2021, soit une augmentation de 214,60% du nombre d'abonnés.

🕒 **Le compte X (ex twitter) @SMEAGaronne** comptabilise 380 abonnés fin 2022, contre 278 fin 2021 soit une augmentation de 36,69%.

🕒 Pour ce qui est de **Facebook** nous n'avons pas pu récupérer les données de 2020 et 2021 cependant on constate qu'entre 2019 et 2022 le compte Facebook agenda Garonne a enregistré une augmentation de 36,96 % de son nombre d'abonnés (passant de 138 à 189 abonnés).

### 🕒 Les sites web :

• **Le site institutionnel** ([www.smeag.fr](http://www.smeag.fr)) est actualisé tout au long de l'année. Des « focus » sont régulièrement publiés pour donner aux utilisateurs de l'information sur l'activité récente du SMEAG ou de ses partenaires. Il connaît sur l'année 2022 une augmentation de sa fréquentation très importante : de 12 543 à 23 542 utilisateurs uniques soit une augmentation de 87,69%. Le nombre de pages vues est lui aussi en hausse, passant de 39 502 à 80 778. On observe donc une augmentation de 104,49%. Le taux de rebond a également diminué de près d'1% ce qui est une très bonne nouvelle car cela signifie que, sur l'année, les utilisateurs restent plus longtemps sur les pages.

• **Le site ressources** ([www.lagaronne.com](http://www.lagaronne.com)) a pour vocation le partage de connaissances sur le fleuve Garonne. Il héberge notamment deux bases de données importantes : la photothèque dense de 30 000 photos que le SMEAG partage sur demande, avec ses partenaires, et l'Observatoire Garonne. Ce site connaît une faible diminution de sa fréquentation passant de 10 833 à 9 543 sur l'année soit une baisse de 11,91%. Le nombre de pages vues suit également cette courbe descendante avec une diminution de 7,08% (soit 1 444 pages vues en moins). Il est en cours de refonte.

Enfin, sans surprise, les statistiques des sites Internet montrent que les internautes qui consultent **smeag.fr** et **lagaronne.com** sont d'abord des Toulousains, des Parisiens puis des Bordelais.

🕒 **Parutions diverses** : le SMEAG a notamment collaboré au guide « Le canal de Garonne, la Garonne et l'estuaire de la Gironde » édité par la communauté des voies d'eau CanalFriends (<https://guides.canalfriends.com>), ainsi qu'aux Cahiers de l'Administration

🕒 **Le magazine Chroniques de la Garonne 2021** a pour thème central l'aménagement et l'urbanisme. Retrouvez ce document dans les publications générales du SMEAG ! ([www.smeag.fr/publications.html](http://www.smeag.fr/publications.html))



🕒 **Le Rapport d'activité 2021** est en ligne.

# LES RESSOURCES HUMAINES

Les éléments du rapport d'activité des ressources humaines s'appuient sur le Rapport Social Unique (RSU).

## CHIFFRES CLÉS DE L'FFECTIF

au 31 décembre 2022

- > La masse salariale en 2022 est de **1 246 816 €**.
- > Elle représente **68 %** des dépenses de fonctionnement de la collectivité.
- > **23 postes ouverts**, dont 19 sont pourvus représentant 18,80 équivalents temps plein (ETP).
- > **2 agents** sont affectés au **Budget Annexe** « Gestion d'étiage ».

### La structure comprend 19 agents

au 31/12/2022

	2022	%
Fonctionnaires titulaires ou stagiaires	11	58 %
Agents non-titulaires postes permanents	2	10 %
Agents non-titulaires postes non-permanents	6	32 %
Effectif total ETP	19	100 %
Effectif total ETPT	20,71	

### Répartition par genre et par statut

#### Fonctionnaire

Hommes : 32 % / Femmes : 26 %

#### Contractuel

Hommes : 32 % / Femmes : 10 %

#### Ensemble

Hommes : 64 % / Femmes : 36 %

### Répartition par genre et par catégorie

**85 %** catégorie A (moyenne nat. : 9,5 %)  
**5 %** catégorie B (moyenne nat. : 14,2 %)  
**10 %** catégorie C (moyenne nat. : 76,2 %)

### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26 %		26 %
Technique	32 %	42 %	74 %

### Les mouvements

Départs d'un chargé de mission « Natura 2000 Occitanie » par démission.

Aucune arrivée.

### Sujet de stages

#### > Master I Urbanismes et aménagement – parcours action locale et projets de territoires

Protéger et préserver les zones d'expansion des crues (ZEC) (voir article Animer pour créer des synergies p ?).

#### > Master II Biodiversité, écologie et évolution - parcours aménagement des territoires et télédétection

Mettre en place un PAEC en Occitanie dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

#### > Master I GAED – parcours GEMO

Contribuer à une étude de préfiguration de la disposition V.6 du SAGE, identification des entités et les compétences des acteurs de l'eau côté espagnol et diagnostic (voir article Coopérer de part et d'autre de la frontière p ???)



# ADMINISTRATION

## CHIFFRES CLÉS :

L'activité du Pôle ressources – Administration générale, composé de 2,8 ETP, est organisée autour des compétences suivantes :

### Administration générale - Assemblées

En 2022, le Comité syndical s'est réuni à **4 reprises** et a adopté **61 délibérations**.

Le Bureau s'est quant à lui réuni à six reprises.

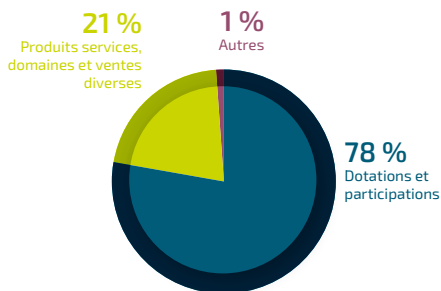
### Commande publique

**8 marchés** avec procédures ont été passés en 2022, parmi lesquels :

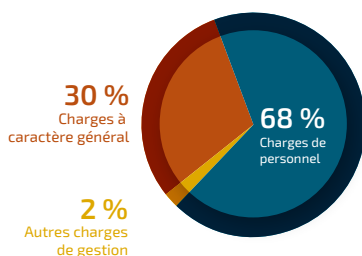
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage au titre de la Gestion d'étiage,
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du programme d'études préalables au programme d'actions de prévention des inondations,
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la disposition i.14 du SAGE sur la définition des priorités d'animation et de gestion des zones humides à l'échelle des commissions géographiques
  - Accompagnement pour la concertation locale
- L'évaluation des impacts socioéconomiques du changement climatique sur les usages de l'eau sur le périmètre du SAGE,
- La refonte de l'observatoire de la Garonne

## BUDGET PRINCIPAL

### RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT 2 136 631,01 €



### DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT 1 826 470,98 €



Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement, incluant les rattachements, s'élève à 89 % des crédits ouverts sur l'exercice 2023 :

- Charges à caractère général : 72 % (dont 266 806,94 € au titre des écritures de rattachement ;
- Charges de personnel : 100 % ;
- Charges de gestion courante : 76 % ;
- Charges financières : 94 %

## L'investissement

La section d'investissement n'a pas de valeur significative, les missions du SMEAG portent en effet essentiellement sur des missions dont l'exécution n'appelle pas de dépenses de cet ordre.

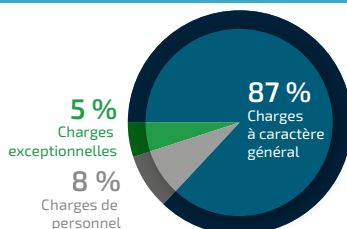
Les dépenses d'investissement ont consisté en des achats de matériel informatique (ordinateurs et système de visioconférence) pour un montant de 17 019,07 € et du mobilier pour 775,14 €.

## Les résultats

Le résultat de l'exercice est excédentaire (292 365,82 €) tout comme le résultat global de clôture (194 662,55 €).

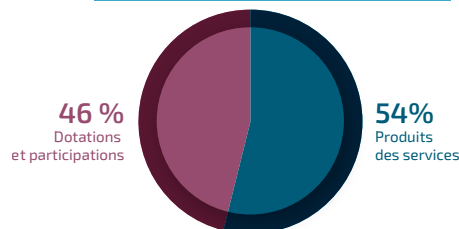
## BUDGET ANNEXE GESTION D'ETIAGE

### DÉPENSES D'EXPLOITATION 4 945 653,93 €



Les dépenses pour le déstockage EDF de la campagne 2022 se sont élevées à 3 876 795 € contre 3 151 643 € en 2021.

### RECETTES D'EXPLOITATION 3 251 473,26 €



Le montant des dépenses d'équipement, peu significatives, s'élèvent à 21 856,62 €.

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 1 703 003,29 €, le résultat global de clôture étant quant à lui excédentaire de 138 110,53 €.

## Composition de l'équipe au 31/12/2022

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

**Jean-Michel CARDON**

Directeur général des services :  
jean-michel.cardon@smeag.fr

### GESTION QUANTITATIVE EN ÉTIAGE

**Bernard LEROY**

Chef de projet gestion quantitative  
en étiage et plan gestion d'étiage  
(PGE) Garonne-Ariège :  
bernard.leroy@smeag.fr

**Nicolas CARDOT**

Chargé de mission gestion  
quantitative en étiage et plan gestion  
d'étiage (PGE) Garonne-Ariège :  
nicolas.cardot@smeag.fr

**Pape Youssou NDIONE**

Chargé de mission SAGE gestion  
quantitative. Référent projets de  
territoire pour la gestion de l'eau  
(PTGE) :  
pape-youssou.ndione@smeag.fr

### SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

**Vincent CADORET**

Chef de projet SAGE, animation SAGE  
et inter-SAGE. Référent territorial  
Ariège, Haute-Garonne et Hautes-  
Pyrénées :  
vincent.cadoret@smeag.fr

### EAU ET URBANISME

**Daniel ROCHE**

Chargé de mission SAGE eau et  
aménagement. Coopération  
transfrontalière  
Référent territorial  
Gironde et Espagne :  
daniel.roche@smeag.fr

### GEMAPI / DPF

**Cédric TRÉGUER**

Chargé de mission SAGE domaine  
public fluvial (DPF), gestion des  
milieux aquatiques et prévention  
des inondations (GEMAPI) et Charte  
Garonne et confluences. Référent  
territorial Tarn-et-Garonne :  
cedric.treguer@smeag.fr

### LIFE EAU&CLIMAT

**Maxime PANTAROTTO**

Chargé de mission SAGE programme  
Life Eau & Climat :  
maxime.pantarotto@smeag.fr

### ANIMATION NATURA 2000

**Mathieu BEAUJARD**

Chargé de mission SAGE zones  
humides et Natura 2000 Nouvelle-  
Aquitaine. Référent territorial Lot-et-  
Garonne et Gers :  
mathieu.beaujard@smeag.fr

**Claire BOSCUS**

Chargée de mission SAGE zones  
humides Lot-et-Garonne, Gironde et  
Natura 2000 Nouvelle-Aquitaine :  
claire.boscus@smeag.fr

### PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

**Claire KERVIEL**

Chargée de mission PAPI Garonne  
girondine :  
claire.kerviel@smeag.fr

### POISSONS MIGRATEURS

**Alicia KACI**

Chargée de mission migrateurs  
amphihalins et qualité de l'eau :  
alicia.kaci@smeag.fr

### OBSERVATOIRE ET SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

**Loïc GUYOT**

Chef de projet SIG. SAGE tableau de  
bord et observatoire Garonne :  
loic.guyot@smeag.fr

**Fabien GUYOMARD**

Technicien SIG. Cartographies et  
analyses territorialisées :  
fabien.guyomard@smeag.fr

### COMMUNICATION

**Marianne GINESTA**

Responsable de communication :  
marianne.ginesta@smeag.fr

**Florian L'HENRY**

Assistant de communication :  
florian.lhenry@smeag.fr

### RESSOURCES HUMAINES

**Marianne GINESTA**

Responsable ressources humaines :  
marianne.ginesta@smeag.fr

### ADMINISTRATIF/ FINANCES

**Sophie FAIVRE**

Responsable administrative  
et financière :  
sophie.favre@smeag.fr

**Ludovic GIORDANA**

Comptabilité, paie  
et responsable de la sécurité  
des systèmes d'information :  
ludovic.giordana@smeag.fr

**Véronique KOWALCZYK**

Secrétariat général et accueil  
du public :  
veronique.kowalczyk@smeag.fr

**Laure DJÉRIDI**

Secrétariat pôle technique  
et accueil du public :  
laure.djeridi@smeag.fr





© tetrapode, www.tetrapode.com - Credits photos: Smeag, G. Parnacelli, D. Taillefer, DR



**smeag**  
POUR L'ÉQUILIBRE GARONNE

[www.lagaronne.com](http://www.lagaronne.com)  
[www.smeag.fr](http://www.smeag.fr)

**Pour plus d'information et suivre l'actualité du SAGE,**  
rendez-vous sur [www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr)  
et aussi sur [www.observatoire-garonne.fr](http://www.observatoire-garonne.fr)

61 rue Pierre-Cazeneuve  
31200 TOULOUSE  
Tél. Standard : 05 62 72 76 00  
[smeag@smeag.fr](mailto:smeag@smeag.fr)